

Le Rapport annuel de la COMFTP sur les obstacles auxquels les personnes faisant l'objet de la traite des personnes se heurtent quant à l'accès aux services dans la RCN

Janvier – décembre 2016

Introduction

Une des raisons pour lesquelles les membres de la Coalition d'Ottawa pour mettre fin à la traite des personnes (COMFTP) se réunissent une fois par mois est de permettre aux fournisseurs de services de rendre compte des obstacles auxquels se heurtent leurs clients (des personnes qui sont ou ont été touchées directement par la traite des personnes [TP]) pendant leur quête de services, de soutien ou de ressources dans la région de la capitale nationale (RCN) ou pendant qu'ils accédaient à ces services. L'existence de ces obstacles nuit à une intervention efficace qui répond aux besoins des personnes qui font l'objet de la TP. Ce rapport est un résumé des obstacles qui ont été cernés entre janvier et décembre 2016.



En communiquant des renseignements relatifs à ces obstacles, la COMFTP espère attirer l'attention et diriger les efforts et les initiatives de financement des secteurs gouvernemental et non gouvernemental vers les secteurs où des lacunes existent et où des améliorations aux services, l'élaboration de services ou du partenariat sont nécessaires. Ce rapport aura également une influence sur les travaux futurs de la COMFTP en ce qui concerne l'avancement de son mandat.

Ce rapport n'est pas exhaustif car il décrit seulement les expériences vécues par les fournisseurs de services qui sont membres de la Coalition et qui offrent de l'aide à des personnes qui ont échappé ou sont en train d'échapper à une situation de TP. Plus la communauté, le réseau, les effectifs de la COMFTP s'agrandissent, plus le nombre de fournisseurs de services qui contribuent aux rapports annuels sera important et plus les renseignements contenus dans les rapports seront complets.

Le Rapport annuel de la COMFTP sur les obstacles auxquels les personnes faisant l'objet de la traite des personnes se heurtent quant à l'accès aux services dans la RCN

Janvier – décembre 2016

Qui sommes-nous?

Nous sommes, un réseau communautaire, composé d'organismes locaux, de fournisseurs de services et de membres provenant de la collectivité qui représentent de nombreux secteurs et qui travaillent bénévolement pour sauver les personnes qui font l'objet de toutes les formes de TP. La COMFTP est composée de plus de 40 membres qui siègent soit à titre individuel ou en tant que représentants de plus de 25 organismes. Son mandat est appuyé par les travaux effectués par 10 comités ainsi que des membres observateurs, des membres du réseau et des bénévoles qui organisent la formation, le recrutement des membres et des bénévoles, les événements et les communications. Notre mandat est double :

- 1) répondre aux besoins urgents, immédiats et à long terme en matière de ressources et de soutien des personnes qui ont échappé ou sont en train d'échapper à une situation de TP, ainsi que, leur

famille et leur communauté, et des personnes qui risquent d'être exploitées à des fins d'exploitation sexuelle, d'exploitation aux fins de travail forcé ou servitude domestique, ou de prélèvement ou récolte d'organes (Cela se fait au moyen de renvois, de la prestation directe de services, ou de l'offre directe de soutien ou de ressources);

- 2) offrir de la formation aux fournisseurs de services sur les indicateurs de la TP (afin qu'ils puissent affiner leur capacité à reconnaître une personne faisant l'objet de la TP) et la manière d'intervenir et de réagir de façon appropriée.

Nous voulons former les fournisseurs de services car lorsque l'un d'entre eux se trouve en présence d'une personne faisant l'objet de la TP (ou qui vient d'échapper à une situation de TP), la possibilité d'aider cette personne est souvent si restreinte que si le fournisseur de services n'est pas capable de déterminer qu'il s'agit d'une situation de TP ou qu'il ne sait pas comment intervenir ou réagir de manière efficace et appropriée après avoir établi qu'il s'agit d'une telle situation, il est possible que la personne en question s'esquive et ne se présente plus jamais. Cela peut être causé par plusieurs facteurs tels que : aucune autre possibilité de se présenter (par exemple, parce que la personne ne peut pas échapper à son trafiquant ou elle a été blessée et est donc incapable de le faire physiquement); par peur pour sa sécurité à cause de menaces de représailles de la part du trafiquant; par peur de redevenir une victime et de stigmatisation de la part des fournisseurs de services, etc.

Notre objectif global est simple : agir et nous concentrer sur la personne qui fait ou a fait l'objet de la TP de sorte à avoir une incidence réelle sur la vie d'autant de personnes qui sont ou ont été exploitées à des fins d'exploitation sexuelle, d'exploitation aux fins de travail forcé ou servitude domestique, ou de prélèvement ou récolte d'organes que possible.

Étant donné que la traite à des fins sexuelles implique une transaction au cours de laquelle des services sont offerts pour de l'argent – à l'instar de la prostitution, notre organisme est souvent considéré, à tort, comme étant abolitionniste. C'est pourquoi, il est important de préciser que cette perception est sans fondement. La COMFTP est contre l'exploitation, pas contre la prostitution. Ce sont deux réalités très différentes et distinctes.

La COMFTP n'est ni un organisme de bienfaisance enregistré ni un organisme à but non lucratif, mais nous faisons des démarches pour le devenir. Entre temps, nos activités sont financées grâce à des subventions et des dons privés; Nous fonctionnons avec un financement minimal, ce qui souvent limite notre portée et notre potentiel.

2016 : Bilan de l'année

En s'appuyant sur les changements mis en œuvre en 2015, la COMFTP a poursuivi sur sa lancée en 2016. Des effectifs, des partenariats et de la prise de conscience croissants dans la RCN et au-delà concernant la COMFTP et ses activités ont fait de 2016 une année très fructueuse. Les points marquants sont résumés ci-dessous.

1. Programme de formation réussi En 2015, la COMFTP a lancé les campagnes-éclair de formation au cours desquelles de la formation gratuite est offerte en français et en anglais aux fournisseurs de services traditionnels et non traditionnels sur une période de 8 jours en janvier et en juin. La COMFTP a constaté que c'était une bonne manière de donner la formation nécessaire sur les indicateurs de la TP et les interventions et réactions appropriées aux bonnes personnes dans la RCN. Ces campagnes se sont poursuivies en 2016 et leur popularité s'est accrue. Toutefois, la COMFTP offre également de la formation

en dehors des périodes de campagne-éclair. En fait, la formation est offerte à tout moment bien qu'un don minime soit demandé afin de couvrir les frais connexes.

En 2016, la COMFTP a formé un certain nombre d'organismes et de professionnels, notamment des centres d'appel, des personnes qui se destinent à l'enseignement, du personnel des conseils scolaires, des travailleurs auprès des jeunes, des fournisseurs de services aux victimes, de soins de santé et des interprètes. La COMFTP désirait particulièrement offrir de la formation aux personnes qui répondent aux lignes secours, espérant ainsi améliorer l'accès à ces services par les personnes touchées par la TP. Même si ces personnes ne sont pas généralement considérées comme étant des travailleurs de première ligne, elles offrent un service essentiel en mettant en contact les personnes qui font l'objet de traite avec l'aide et les ressources dont elles ont besoin.

2. Accroissement du nombre de membres et de bénévoles Dans l'ensemble, la COMFTP a vu ses effectifs augmenter de 25 % en 2016. De nouveaux membres qui ont une expertise, des connaissances et des compétences très variées, se sont joints à la Coalition, ce qui lui a permis d'élargir son réseau. Cela a renforcé la communauté de la lutte contre la TP et a accru la communication et la connectivité entre les organismes dans la RCN.

Nous avons non seulement plus de membres mais aussi plus de bénévoles. En 2015, nous avons accepté que des bénévoles se joignent à nous du fait de l'accroissement de la charge de travail au fur et à mesure que la COMFTP devient plus structurée et reconnue. Cela a réussi et a été bénéfique à la COMFTP dans l'ensemble. En 2016, cinq nouveaux bénévoles, qui apportent une importante contribution dans plusieurs domaines,

notamment les événements, les levées de fonds, les médias sociaux et la recherche, nous ont rejoints.

3. Lancement du site Internet de la COMFTP en français

Nous savons que certaines des personnes touchées par la TP ont fait face à des obstacles lorsqu'elles ont cherché à avoir accès à des services et à des ressources dans différentes langues (par exemple, après avoir traversé la frontière québéco-ontarienne). Afin d'aplanir cet obstacle, dans le but d'accroître l'accès aux services dans l'ensemble de la RCN, la COMFTP a officiellement lancé son site Internet en français en 2016. Toutes les pages et le matériel de la COMFTP sur le site de la COMFTP sont maintenant offerts dans les deux langues officielles.



Cela n'aurait pas été possible sans la généreuse collaboration et les services de MediaForce, dont les employés ont effectué un nombre incalculable d'heures de travail pour nous, sans frais. Merci pour tout ce que vous avez fait et continuez à faire. C'est grâce à la générosité d'entreprises socialement responsables comme celle-ci que les travaux d'organismes comme le nôtre se poursuivent. Nous voulons également remercier le fournisseur de services de traduction bénévoles, qui désire rester anonyme. Pour tout votre temps, votre dévouement et vos efforts, nous VOUS REMERCIONS!

4. Partenariat avec Freedom Collaborative

La COMFTP est fière d'être un partenaire de Freedom Collaborative depuis même avant le lancement de cette dernière au Canada au début de 2016 (la COMFTP a

participé au projet pilote de la section canadienne). Freedom Collaborative est une plateforme en ligne qui vise à intégrer chaque facette du mouvement de lutte contre la traite, en permettant aux défenseurs, aux praticiens, aux responsables politiques et aux chercheurs de contribuer à sa base de connaissances collective et d'en bénéficier. Grâce à l'utilisation de la Freedom Library (disponible en anglais seulement), du Freedom Registry international (en anglais seulement), et d'une carte interactive collaborative, toutes les personnes qui s'intéressent à la cause peuvent communiquer entre elles, échanger des ressources et collaborer en temps réel.

5. Le film *Caged No More*

En avril 2016, la COMFTP, ainsi que d'autres organismes de lutte contre la TP, se sont associés à Tricord Media pour la diffusion du film chrétien *Caged No More*¹. Ce film sensibilise le public à l'égard de la TP et a pour but d'aider les organismes de lutte contre la traite à communiquer entre eux. Même si la COMFTP est un organisme non confessionnel, elle a décidé de saisir cette occasion pour aller à la rencontre des communautés religieuses qui font partie de son réseau, afin d'entamer d'importantes conversations, de communiquer des renseignements importants sur la TP, ainsi que de lever des fonds pour ses activités. Les projections du film se poursuivront en 2017. Veuillez consulter les médias sociaux et le site Web de la COMFTP pour les mises à jour.

6. Partenariat avec les étudiants et les étudiantes en médecine canadiens

En juin 2016, des étudiants et des étudiantes en médecine d'une université canadienne qui militent en faveur de l'inclusion de l'enseignement relatif à la TP dans les programmes d'étude du préexternat des étudiants et

¹ *Caged No More*, 2016 (<http://www.cagednomoremovie.ca>) (disponible en anglais seulement)

étudiantes en médecine canadiens ont contacté la COMFTP. Convaincus que les programmes d'études en médecine actuels ne mettent pas adéquatement l'accent sur le rôle que le personnel médical joue dans la reconnaissance des personnes faisant l'objet de TP et du soutien à leur apporter, les étudiants et étudiantes en médecine ont demandé à la COMFTP qu'elle leur accorde son soutien officiel afin de poursuivre une initiative pour appuyer les changements pertinents aux programmes d'études. À cette fin, la COMFTP a remis une lettre de soutien à la Fédération des étudiants et des étudiantes en médecine du Canada (FEMC) appuyant l'inclusion d'éléments tels que les statistiques sur la TP, des protocoles de reconnaissance et des renseignements sur les services de soutien aux victimes dans les programmes d'études des écoles de médecine canadiennes. Suite à cela, la COMFTP a obtenu un siège à un conseil national composé d'étudiants et d'étudiantes en médecine et d'autres organismes de lutte contre la TP, dont les travaux ont pour objectif l'inclusion de l'enseignement relatif à la TP dans les programmes d'études des écoles de médecine.

7. Comité relatif au prélèvement et à la collecte d'organes de la COMFTP

2016 a été une année exaltante pour le Comité relatif au prélèvement et à la collecte d'organes. En juin 2016, un nouveau chef de comité a été nommé et cette personne a joué un rôle clé dans la détermination de nombreuses activités nouvelles qui seront exécutées au cours de l'année qui vient, notamment : l'élaboration d'un programme de formation destiné au secteur de la santé; la mise en œuvre d'un projet de collecte de données; et la production d'un documentaire vidéo animé. Entre temps, une présentation d'information a été donnée à tous les membres de la COMFTP. Elle a été très bien accueillie et nous avons déjà reçu des demandes pour qu'elle soit présentée à des professionnels de la santé en dehors de la COMFTP.

8. Reconnaissance générale Alors que les activités de la COMFTP s'accéléraient, notre organisme a également acquis une notoriété accrue dans l'ensemble des secteurs. Grâce à cela, on a demandé à la COMFTP de participer à de nombreux événements, dont :

- **En février 2016** : Aux côtés de Noy Thupkaew (une célèbre journaliste indépendante qui réalise des reportages sur la TP et l'exploitation sous l'angle des droits des travailleurs), le chef du Comité des services aux victimes a siégé en tant que panéliste pour LEVEL à la faculté de droit de l'Université Western à London (Ontario). LEVEL œuvre à la création de changements sociaux concrets en habilitant de futurs champions de la justice. En 2016, le thème de la section canadienne de LEVEL était « le travail forcé, l'exploitation et la traite des personnes » L'audience était composée de futurs juristes ;
- **En mars 2016** : Le Comité des jeunes de la COMFTP a participé à une consultation avec la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario pour donner des commentaires au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario à propos des obstacles que le Comité a relevés;
- **En avril 2016** : La COMFTP s'est associée à PACT-Ottawa et a offert un atelier sur la TP aux personnes qui se destinent à l'enseignement à l'Université d'Ottawa. L'objectif de cet atelier était d'aider les futurs enseignants et enseignantes à se préparer pour les défis uniques liés au domaine de l'éducation.

La TP et les besoins des survivants et survivantes

Selon le *Code criminel* canadien, une personne est coupable du crime de la TP si elle « recrute, transporte,

transfère, reçoit, détient, cache ou héberge une personne, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation.»² Au Canada, la définition juridique de la TP concerne l'exploitation et ne nécessite pas qu'il y ait des déplacements. Une personne en exploite une autre si elle :

*... l'amène à fournir son travail ou ses services, par des agissements dont il est raisonnable de s'attendre, compte tenu du contexte, à ce qu'ils lui fassent croire qu'un refus de sa part mettrait en danger sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît.*³

Une personne peut en exploiter une autre en utilisant ou en menaçant d'utiliser la force ou toute autre forme de contrainte; en recourant à la tromperie; en abusant de son pouvoir ou de la confiance d'une personne.⁴ Une personne peut également en exploiter une autre si elle l'amène par les mêmes moyens à se faire prélever un organe ou des tissus.⁵

La TP peut avoir lieu à la fois entre plusieurs pays et à l'intérieur d'un pays et ne fait pas de discrimination fondée sur le sexe, la race ou le milieu social, même si les femmes, les jeunes et les Autochtones semblent être les cibles principales dans notre région.

La TP et le passage de clandestins sont deux choses différentes. Ce sont deux infractions différentes. Le passage de clandestins correspond au fait d'inciter une ou plusieurs personnes à passer une frontière internationale sans un passeport, un visa ou tout autre document de voyage, le fait de les aider et de les encourager à le faire. Le passage de clandestins est une

relation d'affaires qui prend fin après l'arrivée au lieu convenu – il n'y a PAS d'exploitation. Toutefois, ces deux infractions sont souvent confondues parce qu'il n'est pas rare qu'une transaction de passage de clandestins devienne une situation de TP.

La TP n'est pas non plus la même chose que la prostitution, même si dans le cas de la traite à des fins sexuelles cela comprend une transaction au cours de laquelle des services sexuels sont effectués pour de l'argent. Cependant, dans le cas de la prostitution, il n'y a pas d'exploitation. Dans le cas de la prostitution, la personne qui offre les services sexuels contrôle ses revenus, ses conditions de travail, choisit ses clients et quels services sexuels elle veut effectuer. Ce n'est pas le cas dans les situations de traite à des fins sexuelles.

Chaque cas de TP est unique – de la durée de l'exploitation, à l'âge auquel la personne a été contrainte à la situation de traite, à son expérience particulière de l'exploitation. Ce qui est également unique, c'est la manière dont le survivant ou la survivante a réagi à cette expérience. Par conséquent, les personnes qui ont échappé à une situation de TP ou sont en train de le faire présentent un grand éventail de besoins immédiats et à long terme en matière de ressources et de soutien. Il est possible que certaines personnes aient besoin de plus de services que d'autres, certaines pour moins longtemps que d'autres, selon leur état psychologique, leur âge, le stade de leur guérison et leur expérience. Des services juridiques et des soins médicaux à court terme, au traitement de la toxicomanie et de l'initiation à la vie quotidienne, à long terme, le type de besoins variera d'un survivant à un autre ou d'une survivante à une autre. Il faut hiérarchiser ces besoins et y répondre en fonction de la personne. C'est pourquoi une offre uniformisée de services en réaction à la TP n'est pas possible et ne devrait pas être adoptée si l'on veut que cette réaction soit efficace. Deux éléments

² Code criminel, L.R.C (1985), ch. C-46, paragr. 279.01(1).

³ Code criminel, L.R.C (1985), ch. C-46, paragr. 279.04(1).

⁴ Code criminel, L.R.C (1985), ch. C-46, paragr. 279.04(2).

⁵ Code criminel, L.R.C (1985), ch. C-46, paragr. 279.04(3).

fondamentaux sont obligatoires dans tous les cas : la réaction doit mener à l'action et la personne qui a fait ou fait encore l'objet de la traite doit en être le point de mire. En d'autres termes, chaque survivant ou survivante a besoin de se sentir en sécurité, respecté(e), a également besoin d'aide rapide, de participer au processus décisionnaire qui concerne sa guérison, de services adaptés à sa culture et de suivi. Veiller à la sécurité du survivant ou de la survivante et du fournisseur de services est toujours le premier impératif et doit être constamment évalué et réévalué pendant le rétablissement et la guérison de la personne. L'objectif de tous les fournisseurs de services lorsqu'ils assistent un survivant ou une survivante de la TP est d'aider cette personne à guérir et à regagner le contrôle de sa vie de sorte à pouvoir vivre de nouveau de manière indépendante dans la collectivité. Cela exige en premier lieu de la part des fournisseurs de services une intervention ou réaction personnalisée pour chaque personne qui cherche à échapper à une situation de TP ou qui essaye de s'en remettre.

Événements importants non liés à COMFTP en 2016

1. Stratégie ontarienne pour mettre fin à la TP En juin 2016, la province de l'Ontario a annoncé son engagement à l'égard de la *Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes*, de la création de l'Office provincial de coordination de la lutte contre la traite des personnes, de l'investissement de jusqu'à 72 millions de dollars afin d'accroître la sensibilisation et la coordination, d'améliorer le secteur de la justice par des initiatives et d'améliorer l'accès des survivants et survivantes aux services. La stratégie se concentre sur quatre champs d'action : la prévention et les soutiens communautaires, l'amélioration du secteur de la justice par des initiatives, les approches autochtones, la coordination et le leadership provinciaux.



La COMFTP appuie toutes les initiatives dont l'objectif est d'améliorer l'intervention ou la réaction à l'égard des personnes touchées par la TP.

2. Élargissement du Programme des intervenants auprès des jeunes en transition (IJT)

En février 2014, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario a lancé le Programme des intervenants auprès des jeunes en transition dans le cadre duquel des IJT travaillent avec des jeunes qui avaient été anciennement confiés aux sociétés d'aide à l'enfance et aux sociétés autochtones de bien-être de l'enfance afin de les mettre en contact avec différents services dans leur communauté, notamment les ressources éducatives, les services d'emploi et de formation, l'aide au logement, la préparation à la vie quotidienne, les services de santé mentale et d'autres types de soutien. L'objectif est d'appuyer ces jeunes dans leur transition réussie vers l'âge adulte. Le Ministère finance actuellement 60 IJT qui se trouvent dans 49 organismes communautaires dans l'ensemble de l'Ontario.

En 2016, le Ministère a annoncé qu'il planifiait d'élargir le Programme des IJT dans le cadre de la *Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes* en finançant six postes d'IJT supplémentaires. Ces intervenants seront placés dans des communautés qui ont des taux élevés de TP (plaques tournantes), notamment la région du Grand Toronto, la région du

Golden Horseshoe (par ex, Hamilton, Niagara Falls), Ottawa, Windsor, London et Thunder Bay. L'Ontario est un centre important pour la TP au Canada, représentant environ 65 pour cent des cas signalés à la police dans l'ensemble du pays. Les jeunes qui sont pris en charge ou qui l'étaient font partie des personnes qui sont les plus vulnérables à la TP.

3. Nouvelle âge de protection

Le 8 décembre 2016, le ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse a déposé le projet de loi 89 : *La Loi de 2016 sur le soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.⁶ Il s'agit d'un important projet de loi parce qu'il répond aux efforts de la Société d'aide à l'enfance et d'autres services pour les jeunes qui ont préconisé la hausse de l'âge de protection de 16 à 18 ans. L'objectif du projet de loi est de faire primer l'intérêt des enfants en :

- haussant l'âge de protection de 16 à 18 ans, prolongeant ainsi les services de protection, notamment les conditions de vie sécuritaires et le soutien à l'éducation;
- se concentrant sur l'intervention précoce pour prévenir les situations de crise entre les enfants et les parents à la maison;
- faisant en sorte que les services soient plus appropriés du point de vue culturel pour tous les enfants qui se trouvent dans le système de protection de la jeunesse, notamment pour les enfants autochtones et noirs, pour veiller à ce qu'ils reçoivent le meilleur soutien possible;
- en améliorant la surveillance des fournisseurs de services de sorte que les enfants et les jeunes reçoivent des services de qualité et uniformes dans l'ensemble de la province.

⁶ http://www.ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=fr&BillID=4479&detailPage=bills_detail_the_bill

La province étudiera la possibilité de créer une agence d'adoption unique pour la province entière, afin d'aider à placer plus d'enfants dans des familles permanentes stables et compréhensives.

Une des lacunes cernées par le Comité des jeunes de la COMFTP dans le *Rapport annuel de 2015 de la COMFTP* était le manque de protection juridique pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans. Il s'agit d'un obstacle crucial car il nuit à la capacité de la Société d'aide à l'enfance et de la police de protéger les enfants de ce groupe d'âge. Il nuit également à la capacité des fournisseurs de services de soutenir de manière appropriée les enfants de moins de 18 ans. La COMFTP est ravie des progrès qui ont été réalisés à cet égard et a hâte de voir les conséquences positives certaines que cette loi, une fois qu'elle aura été adoptée et mise en œuvre, aura sur le travail de première ligne qui appuie les jeunes qui ont été exploités au moyen de la TP.

4. L'Unité de lutte contre la traite des personnes du Service de police d'Ottawa – maintenant à temps plein et permanente

Le Service de police d'Ottawa (SPO), ainsi que d'autres services de police locaux, a formé une unité de lutte contre la TP en 2014 en tant que projet pilote pour combattre la TP en Ontario. À l'époque, l'Unité était composée d'un sergent et de quatre officiers de police qui travaillaient à temps partiel⁷. Un des obstacles qui ont été établis dans le *Rapport annuel de 2015 de la COMFTP* était l'absence d'une unité à temps plein vouée à la TP au sein du SPO. La COMFTP considérait que cela était un élément essentiel d'une réponse efficace à la TP dans la RCN et a officiellement présenté une lettre en ce sens.

⁷ *Rapport annuel 2014*, Service de police d'Ottawa, p. 24
https://www.ottawapolice.ca/fr/annual-report-2014/resources/2014/2014-OPS-Annual-Report-E-Reduce_Fr.pdf

Vers la fin de l'année 2016, la COMFTP a été informée que l'Unité de lutte contre la TP du SPO deviendrait permanente et travaillerait à temps plein à partir du 23 janvier 2017. La COMFTP se réjouit de cette évolution et a hâte de poursuivre la collaboration et le partenariat avec les officiers nouveaux et anciens de cette unité afin d'améliorer et de renforcer l'intervention ou la réaction auprès des personnes qui se trouvent dans une situation de TP ou qui viennent d'y échapper.

Obstacles généraux (qui se poursuivent)

Malheureusement, la plupart des obstacles relevés dans le *Rapport annuel de 2015 de la COMFTP* ont continué d'exister en 2016 et n'ont pas été entièrement réglés. Ils sont résumés ci-dessous.

1. Aucun endroit sécuritaire spécialement pour les personnes qui ont fait l'objet de la TP, y compris des logements de transition.

Cet obstacle a été relevé à plusieurs reprises chacune des années au cours desquelles la COMFTP a rassemblé et collecté des informations, et soit dit en passant, il est possible que ce soit l'obstacle le plus formidable auquel doivent faire face les personnes qui ont fait l'objet de la TP. Ces dernières sont actuellement hébergées dans divers organismes dans la RCN en urgence; la plupart de ces organismes ne sont pas équipés adéquatement et leur personnel n'est pas formé pour accueillir des personnes qui ont fait l'objet de la TP. Comme cela a été mentionné dans le *Rapport annuel de 2015 de la COMFTP*, cela engendre d'autres risques et d'autres problèmes, notamment la « revictimisation » des personnes qui ont fait l'objet de la TP.

En 2016, les fournisseurs de services ont davantage signalé que les jeunes filles en particulier, recevaient leur congé des hôpitaux et se retrouvaient de nouveau

dans des environnements dangereux du fait du manque de logements sécuritaires. La COMFTP espère que le changement apporté à l'âge de la majorité contribuera au règlement de ce problème pour les jeunes femmes; toutefois, ce problème continue d'exister pour les personnes qui font l'objet de la TP et qui sont âgés de plus de 18 ans. Le Comité des endroits sécuritaires de la COMFTP continue d'effectuer des recherches et d'analyser des options relatives au logement sécuritaire dans la région avec comme objectif l'élaboration d'initiatives et la détermination de solutions pour répondre à ce besoin. Cependant, du fait du manque de ressources et de financement, ce travail est lent.

2. Absence d'un protocole normalisé d'intervention

De nombreux autres obstacles qui ont été signalés au cours de l'année renvoient à un obstacle principal : l'absence d'un protocole normalisé d'intervention dans la RCN. Cela nuit aux communications entre les organismes, en particulier entre les villes et les provinces; au bon fonctionnement des services et à leur transition pour les personnes qui ont fait l'objet de la TP; des communications rompues entre les fournisseurs de services et les personnes qui ont fait l'objet de la TP; et une intervention fragmentée, ce qui entraîne parfois la satisfaction seulement partielle ou la non satisfaction des besoins de ces personnes.

Les fournisseurs de services ont signalé qu'ils n'étaient pas au courant des services offerts dans la RCN qui appuient les personnes qui ont fait l'objet de la TP et qu'un inventaire de ces services serait utile. Idéalement, cela ferait partie du protocole d'intervention, ainsi que d'un petit manuel de référence qui servirait à rappeler aux personnes qui ont déjà reçu une formation complète les informations pertinentes lorsqu'elles assistent une personne faisant l'objet de la TP.

Un protocole d'intervention local normaliserait l'intervention auprès d'une personne qui a fait l'objet de la TP et permettrait, s'il était suivi, de garantir que le soutien est entier et complet en ce qui concerne la satisfaction de leurs besoins. Le protocole éliminerait également les obstacles à la communication et servirait à appuyer un continuum entre les services. Par exemple, on a observé que les femmes qui font l'objet d'exploitation sexuelle se rendent aux cliniques et aux centres de santé accompagnées de leur trafiquant et permettent à ce dernier de les accompagner dans la salle d'examen. Une intervention normalisée permettrait de clarifier la nécessité d'avoir un lieu sécuritaire pour tous et donnerait une indication sur la manière d'y parvenir.

La COMFTP a commencé à élaborer un protocole d'intervention local, cependant, du fait du manque de ressources, les progrès sont lents.

3. Seulement un nombre limité de fournisseurs traditionnels et non traditionnels dans tous les secteurs ont reçu de la formation sur la TP.

Il continue d'y avoir un besoin et une demande croissants de formation destinée aux fournisseurs de services traditionnels et non traditionnels. Il a été signalé qu'à cause du manque de connaissances sur les indicateurs de la TP et la manière appropriée d'intervenir, les besoins personnels ne sont pas satisfaits et les personnes qui ont fait l'objet de la TP sont complètement négligées, dans certains cas.

La formation sur la TP est nécessaire pour les personnes qui travaillent dans l'industrie du divertissement nocturne; cela inclut le personnel de sécurité et les barmans. On a constaté que le recrutement, en particulier celui des femmes aux fins d'exploitation sexuelle, se fait dans les boîtes de nuit, les clubs de danseuses exotiques et les bars. Bien que les employés de ces établissements ne soient pas des fournisseurs de

services traditionnels, il est possible qu'ils entrent en contact avec des personnes qui se trouvent dans une situation de traite et il est important qu'ils comprennent comment reconnaître ce type de situation et y réagir de manière appropriée.

On a déterminé que d'autres fournisseurs de services comme les répartiteurs d'appels d'urgence avaient particulièrement besoin de recevoir de la formation sur la TP. Il a été indiqué que certains appels n'ont pas fait l'objet d'un triage approprié et que des cas de TP ne sont pas reconnus. Cela conduit à une réaction inappropriée qui pourrait être efficace si tous les répartiteurs avaient une compréhension claire des indicateurs de la TP.

En outre, les personnes qui ont fait l'objet de la TP préfèrent les thérapeutes et les conseillers qui ont reçu une formation particulière sur la TP et ses effets sur les personnes. On a signalé qu'il y avait un manque de compréhension de la part des fournisseurs de services qui offrent du counselling, ce qui fait que la personne qui fait l'objet de la TP se sent en partie incomprise et pas entièrement entendue. Par conséquent, les personnes qui font l'objet de la TP ont tendance à ne plus chercher à utiliser ce service de peur d'être jugées ou victimisées.

La COMFTP continuera de répondre aux demandes de formation des fournisseurs de services traditionnels et non traditionnels au moyen des campagnes-éclair de formation et en dehors de celles-ci, avec l'espoir de répondre à ces besoins. (La COMFTP offre de la formation en dehors des campagnes-éclair mais un don nominal est demandé pour couvrir les coûts liés à cette formation).

4. Absence de programmes de financement permanents.

Il y a de nombreux organismes dans la RCN et au-delà qui font un travail fantastique pour combattre la TP et

pour aider les personnes exploitées. La plupart d'entre eux sont financés à l'aide de dons privés ou de programmes de financement, qui donc ont une date de fin. Peu importe l'efficacité des initiatives de ces organismes, lorsque le financement s'arrête et qu'il ne peut pas être renouvelé, il est toujours difficile de continuer ces initiatives, et leur incidence est donc amoindrie.

D'autres organismes, comme la COMFTP, fonctionnent grâce à des bénévoles et à des dons privés irréguliers. En fait, toutes les coalitions dans l'ensemble du Canada fonctionnent de cette manière; elles risquent parfois de devoir mettre la clé sous la porte. Ce risque est le résultat du manque de sources de financement permanentes et sûres pour couvrir les coûts liés notamment au site Web, aux comptes de courriels, à la publicité, au matériel d'information, à la formation, aux lieux de réunions et au matériel nécessaire pour celles-ci, aux comptables, et à l'exécution de divers processus (par exemple, le recrutement de bénévoles, la demande et le maintien du statut d'organisme de bienfaisance, etc.). Le risque de fermeture s'accompagne souvent de l'épuisement des membres et des bénévoles qui ne peuvent pas continuer à faire face à la charge de travail qui s'accroît sans cesse et qu'ils doivent effectuer en plus de leur emploi et des exigences liées à leur vie privée. Par conséquent, des membres et des bénévoles qui sont dévoués et qui travaillent avec acharnement démissionnent souvent, ce qui nuit au fonctionnement et aux activités des coalitions.

Les coalitions jouent un rôle crucial dans l'établissement et le maintien des liens entre les intervenants dans la lutte contre la TP; elles jouent un rôle clé dans l'établissement d'une intervention globale qui comprend le continuum des soins; elles jouent également un rôle clé dans la construction du patrimoine communautaire de services, de soutien et de ressources

durables qui visent la satisfaction des besoins des personnes qui se trouvent dans une situation de TP ou qui sont en train d'y échapper. C'est pourquoi, le financement permanent d'au moins un poste dans chaque coalition pour appuyer les opérations de manière régulière et pour conserver les connaissances organisationnelles relatives à ses opérations devrait exister.

5. Autres obstacles relevés en 2015 qui se sont poursuivis en 2016.

- Absence de services après les heures d'affaires ;
- De nombreuses personnes qui se trouvent dans une situation de TP ne considèrent pas qu'elles sont dans une telle situation;
- Aucun service d'écoute local ou national accessible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.

Obstacles généraux (nouveaux en 2016)

1. Augmentation de la nature clandestine de la TP.

Du fait de la nature clandestine de la TP, il est difficile de mesurer son augmentation réelle.⁸ Il est donc difficile d'évaluer où la TP a lieu et son ampleur. Les fournisseurs de services indiquent que les trafiquants ont trouvé de nouvelles façons d'utiliser l'Internet pour recruter et exploiter les personnes.

De plus, l'accroissement du nombre de forums en ligne et de l'accès au grand public a également créé des obstacles en ce qui concerne la lutte contre la TP dans la RCN. Cela est particulièrement évident parmi les jeunes dont le mode principal de communications est l'Internet. À cause de la nature clandestine de la TP et

⁸ Association canadienne d'échec au crime
(http://www.canadiancrimestoppers.org/plugins/userData/Blue_Blindfold-French-1.pdf)

de l'accès facile et peu coûteux à l'Internet, cela demeure un problème. De plus en plus, la COMFTP a constaté que le recrutement et la préparation pour la TP ont lieu en ligne.

Par ailleurs, on a observé la présence croissante de clubs privés dans la RCN. Bien que ces clubs soient établis en tant qu'entreprises honnêtes disposant d'un permis d'alcool, il a été signalé à la COMFTP qu'il s'agit en fait de maisons de prostitution et que la TP y a lieu.

2. Manque de connaissances concernant les personnes qui font l'objet de la TP et qui appartiennent à la communauté LGTBQ2, ainsi que des ressources qui leurs sont offertes.

En grande partie, la société fonctionne selon une perspective hétéronormative qui exclut les personnes qui se reconnaissent comme lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer ou bispirituelles (LGBTQ2). L'association à un monde dans lequel l'hétérosexualité est promue comme étant l'orientation sexuelle normale et privilégiée,⁹ se traduit par inadvertance par plus de violence et de discrimination contre les membres de la communauté LGBTQ2. Cela entraîne leur exclusion et leur isolement.

Les jeunes LGBTQ2 ont des vulnérabilités qui se chevauchent, ce qui augmente leur risque de faire l'objet de la TP. L'isolement social et la violence par les pairs limitent l'accès aux services et aux réseaux de soutien. La probabilité qu'un(e) jeune LGBTQ2 qui est sans abris prenne part à du « sexe pour la survie » et à des comportements sexuels à risque est trois fois plus élevée que pour un(e) jeune hétérosexuel(le) dans la même situation.¹⁰ Cela les rend particulièrement vulnérables à

la TP. Toutefois, les fournisseurs de services ont signalé un manque de ressources destinées à la communauté LGBTQ2 en général, et concernant leur expérience avec la TP, plus particulièrement. À l'avenir, la COMFTP a l'intention de créer un comité des LGBTQ2 dont la tâche principale sera de réunir plus de renseignements et de connaissances concernant l'expérience des personnes qui font l'objet de la TP et qui appartiennent à la communauté LGBTQ2, dans le but d'améliorer leur accès aux services, au soutien et aux ressources.

3. Manque de connaissances concernant les hommes qui font l'objet de la TP et les ressources qui leur sont destinées.

Il y a un manque généralisé d'information concernant les hommes qui sont exploités ou l'ont été au moyen de la TP, et de formation sur ce sujet. Il y a peu ou pas de services aux victimes, de ressources et de soutien, y compris des endroits sécuritaires qui sont destinés spécifiquement aux hommes qui ont fait l'objet de traite. En 2014, sur les 206 cas de TP au Canada, la majorité des victimes étaient des femmes (93 %) et la majorité des auteurs présumés étaient des hommes (83 %).¹¹ La COMFTP croit que le nombre d'hommes qui sont exploités est supérieur à 7 %, toutefois, du fait du stigma qui entoure la divulgation et du manque de ressources pour les hommes, il y a moins de cas qui sont signalés. Par conséquent, la majorité des efforts ciblent les femmes avec peu ou pas d'options pour les hommes qui ont fait l'objet de la TP.

Des hommes qui se reconnaissent comme des victimes de la TP ont signalé à la COMFTP qu'ils avaient connu des difficultés quant à l'accès à des services qui leur sont spécifiquement destinés. Cette lacune requiert de l'attention. La COMFTP a identifié des organismes qui pourraient être bien placés pour fournir de tels services

⁹ Oxford Dictionary (traduction)

¹⁰ Gaetz, S. (2004). Safe streets for whom? Homeless youth, social exclusion, and criminal victimization. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, (46) 423-455 (disponible en anglais seulement)

¹¹ La traite des personnes au Canada, 2014 (<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/160712/dq160712b-fra.htm>)

et à l'avenir, elle a l'intention de les contacter, entre autres, pour leur offrir de la formation et collaborer avec eux afin d'améliorer l'intervention auprès des hommes.

Obstacles au sein du secteur des soins de santé

1. Aucun centre de soins de désintoxication pour les personnes qui ont échappé à une situation de TP.

Le nombre de places dans les centres de désintoxication de la RCN continue d'être limité. Le service en milieu résidentiel du Centre de gestion du sevrage d'Ottawa offre 6 lits pour les femmes et 20 pour les hommes de plus de 16 ans. Il n'y a aucun lit d'urgence pour les personnes dont la sécurité est menacée et qui ont besoin de services immédiats, y compris les personnes qui ont fait l'objet de la TP. Par ailleurs, il n'existe aucune place en milieu résidentiel pour les personnes de moins de 16 ans. Étant donné que la toxicomanie va souvent de pair avec la TP, ce manque de lits est un obstacle immense pour les personnes qui cherchent à obtenir du soutien dont elles ont grandement besoin. Souvent, à cause de cela, la personne retourne auprès de son trafiquant afin de pouvoir maintenir ou satisfaire sa dépendance à la drogue.

2. Absence d'un protocole normalisé d'intervention en matière de soins de santé dans la RCN.

Un nombre croissant de professionnels de la santé sont conscients de la TP grâce aux efforts tels que le programme de formation de la COMFTP; toutefois, il n'y a toujours pas de protocole normalisé d'intervention en matière de soins de santé dans la RCN pour les personnes qui ont fait l'objet de la TP. Les besoins varient selon la personne et ce qu'elle a vécu, toutefois, des questions générales devraient être traitées pour chaque personne (cela comprend intervenir en tenant

compte des traumatismes, séparer le trafiquant et le patient ou la patiente qui s'est présenté(e) afin de recevoir des soins médicaux, communiquer de manière appropriée, savoir où diriger le patient ou la patiente, etc.). Un protocole d'intervention qui servirait de guide est nécessaire pour la communauté médicale locale.

La seule raison pour laquelle une personne faisant l'objet de la TP pourrait se présenter une nouvelle fois devant un professionnel de la santé est si elle a besoin de soins médicaux supplémentaires. C'est parce qu'une personne faisant l'objet de la TP qui paraît en bonne santé rapporte plus à un trafiquant. Il est donc crucial que dès qu'un professionnel de la santé se trouve confronté à une situation de TP, il dispose des outils pour intervenir rapidement et de manière appropriée. Cela comprend un protocole d'intervention qui tient compte des facteurs relatifs à la sécurité, etc.

Le protocole d'intervention que la COMFTP est en train d'élaborer comportera un volet « soins médicaux ». En outre, la COMFTP prévoit que la collaboration entreprise avec la FEMC contribuera à combler cette lacune en augmentant davantage la prise de conscience de la communauté médicale.

3. Manque de soins à long terme.

En plus des besoins à court terme, des soins à long terme sont nécessaires pour traiter les problèmes de santé chroniques issus du traumatisme répétitif et pour les examens de santé de routine. Il est courant que les personnes qui ont fait l'objet de la TP soient examinées par différents fournisseurs de soins pour des urgences, mais elles ont des difficultés à accéder à des soins de santé primaires continus et à long terme.

Obstacles liés à l'administration de la justice

1. Absence de formation de tous les agents de police au sein du SPO.

Tous les membres des forces de l'ordre devraient recevoir une formation sur la TP pour aider à reconnaître les cas de traite et pour renforcer l'intervention des forces de l'ordre une fois qu'un cas a été établi. Comme les personnes qui font l'objet de traite souffrent de différents degrés de traumatisme, il est également recommandé que les membres des forces de l'ordre reçoivent de la formation sur la manière de reconnaître les traumatismes lorsqu'ils ou elles se trouvent face à face avec de telles personnes. Cela non seulement renforcera l'intervention mais servira aussi d'encouragement pour les personnes faisant l'objet de la TP à se présenter à la police.

L'Unité de lutte contre la TP ne peut pas intervenir dans tous les cas présumés de TP, et de ce fait, des agents de police ordinaires sont envoyés sur les lieux. La plupart d'entre eux n'ont pas reçu de formation sur la TP.

2. Manque de confiance dans la police

La RCN est chanceuse d'avoir une unité au sein du SPO qui est spécialisée dans l'intervention dans les situations de TP. Cette unité recommande que tous les cas de TP lui soient adressés afin qu'elle puisse aider les personnes faisant l'objet de traite. L'Unité est résolue à prendre toutes les mesures qu'elle peut pour que l'interaction avec ses membres soit aussi confortable et non intimidante que possible. Cependant, le manque de confiance dans la police demeure un obstacle en 2016. Avec le statut permanent et à temps plein de l'Unité de lutte contre la TP, la COMFTP se réjouit à l'idée de travailler en collaboration et partenariat avec cette unité dans nos efforts collectifs d'établir et de renforcer la

confiance entre les personnes qui font l'objet de traite et les forces de l'ordre.

3. Absence d'unités de police spécialisées en dehors de la RCN.

La TP est un crime qui change souvent de lieu afin de garantir l'anonymat du trafiquant et de la personne qui fait l'objet de la traite (la traite est un crime même s'il n'y a pas de changement de lieu). Même si la plupart des personnes qui font l'objet de traite au Canada sont canadiennes, les déplacements entre villes et provinces sont courants.

Suivre des cas de TP, enquêter sur eux, traiter ces cas et les accusations, et offrir de l'aide aux personnes qui ont fait l'objet de la TP, devient plus difficile et compliqué lorsque qu'il y a plusieurs lieux. Cette situation est aggravée par le fait que la plupart des services de police n'ont pas d'unité spécialisée dans la TP, ce qui signifie qu'il faut travailler avec des services de police qui ont des connaissances limitées sur la TP et qui doivent faire face à des priorités multiples. Cela peut nuire à la poursuite des accusations, ce qui devient un obstacle pour quiconque voudrait signaler des situations de TP.

4. Manque de formation des personnes qui travaillent dans le système judiciaire.

Les personnes qui font l'objet de traite ont affaire à de nombreux professionnels du système de justice pénale. Par conséquent, les juges, les avocats, les agents de probation et les autres professionnels du système de justice pénale gagneraient à recevoir de la formation sur le traumatisme et de la formation sur la manière de reconnaître les cas de TP et d'intervenir ou réagir de manière appropriée. Le fait d'avoir des juges et des avocats informés renforcerait l'intervention de la justice pénale grâce à des taux de poursuites accrus et des peines plus lourdes, ce qui non seulement accroîtrait la confiance que les personnes qui font l'objet de traite ont

.....
dans le système judiciaire, mais aurait également un effet dissuasif sur les trafiquants.

Obstacles que connaissent les jeunes

Les jeunes, en particulier ceux qui sont sans abris et ceux de la rue, sont particulièrement vulnérables à la TP. Cela a continué d'être vrai au cours de 2016, comme la plupart des obstacles établis dans le *Rapport annuel de 2015 de la COMFTP*, comme suit (à part le dernier qui est nouveau en 2016) :

1. Incapacité de tenir les jeunes à risque loin des trafiquants une fois qu'ils se sont présentés devant les fournisseurs de services.

Les trafiquants sont des experts dans leur domaine; ils promettent un style de vie souvent plus attrayant pour les jeunes que celui plus structuré et rempli de règles qu'ils connaissent chez eux ou dans un programme résidentiel. Par conséquent, les parents et les fournisseurs de services sont fréquemment incapables de protéger et de garder les enfants à la maison ou dans un établissement de soins lorsque ces derniers fuguent.

Dans la RCN et à ses environs, il y a très peu de démarches ou d'interventions spécialisées dans la TP qui sont destinées aux jeunes de moins de 16 ans et à leurs parents ou gardiens. Même s'il y a de nombreux fournisseurs de services dans la région d'Ottawa qui travaillent avec les jeunes et leur famille et les soutiennent, ils travaillent souvent seuls. Plus de coopération entre les organismes est nécessaire afin de mieux comprendre le soutien et les options de services qui sont offerts aux jeunes faisant l'objet de la TP et à leur famille. À moins qu'un jeune soit placé dans un établissement dont le personnel a reçu de la formation sur la TP et qui utilise les actions appropriées pour

.....
l'empêcher de partir, il va continuer de fuguer et de s'exposer à des risques.

Il est nécessaire d'élaborer un protocole d'intervention et de réaction factuel pour les jeunes à risque. Cela serait très utile pour offrir de la protection contre les trafiquants, assurer la sécurité des enfants et en fin de compte contribuer à empêcher la TP au sein de ce groupe démographique. Le Comité des jeunes de la COMFTP a commencé à travailler en vue de l'élaboration d'un tel protocole. Toutefois, à cause du manque de ressources, les progrès sont lents.

2. Pour les jeunes, l'échange de sexe contre de la drogue ou de l'alcool est de plus en plus normal

Les jeunes trouvent le « jeu » et les comportements sexuels à risque de plus en plus normaux. Cependant, du fait de l'âge légal de consentement, aucun jeune ne peut de son propre gré consentir à être un travailleur ou une travailleuse de l'industrie du sexe; il s'agit d'exploitation sexuelle. Cependant, les jeunes glorifient ce style de vie et s'y intéressent de plus en plus, et par conséquent ils sont plus vulnérables.

Des ateliers d'information destinés aux élèves et aux parents dans les écoles sur les sujets « d'actualité » tels que le sextage, la violence dans les fréquentations, etc., et de l'information sur la TP sont nécessaires. Des sujets additionnels peuvent comprendre la sécurité sur les médias sociaux et l'information habituelle sur l'importance d'avoir des relations saines et comment y parvenir.

En fin de compte, la sensibilisation aux droits de la personne doit faire systématiquement partie de l'enseignement (être inclus dans les programmes d'études des écoles), ainsi que de la formation des éducateurs et éducatrices, et des conseillers et

conseillères d'orientation dans les écoles qui doivent savoir comment reconnaître les étudiants et étudiantes à risque et les étudiants et étudiantes qui sont déjà exploité(e)s et comment intervenir de manière appropriée. Les éducateurs et éducatrices, et les conseillers et conseillères d'orientation sont particulièrement bien placé(e)s pour avoir une incidence positive sur la vie des jeunes. Des ressources pour des recherches, de la formation et des interventions ciblées sont nécessaires.

La COMFTP a déjà commencé ce travail en formant les éducateurs et éducatrices et le personnel des conseils scolaires pendant ses campagnes-éclair de formation et en dehors de celles-ci, et en offrant des ateliers de travail aux candidats et aux candidates au Symposium d'enseignement organisé par l'Université d'Ottawa. Il reste toutefois beaucoup à faire à ce sujet. Plus particulièrement, la formation sur la TP, y compris les indicateurs et les interventions et réactions appropriées, devraient faire partie des programmes d'études pour les éducateurs et éducatrices.

3. Les familles n'ont pas d'informations sur la TP et ne savent pas comment soutenir leurs enfants à risque ou qui sont exploités

Il y a besoin de créer dans notre communauté un programme visant à informer les parents de jeunes faisant l'objet de traite de telle sorte qu'ils puissent soutenir leurs enfants et s'efforcer d'empêcher leur exploitation ou les aider à guérir et à se rétablir. Le soutien de sa famille peut avoir une incidence profonde sur la vie d'un jeune touché par la TP.

De plus, les membres de la famille des personnes qui ont fait l'objet de la TP devraient avoir facilement accès à des services de counselling. Par exemple, le fait de découvrir la souffrance qu'un(e) enfant a endurée pendant qu'il ou elle était exploité(e) peut être

traumatisant pour ses parents ou ses frères et sœurs. Dans de tels cas, il est possible que les membres de la famille de l'enfant exploité(e) ne puissent pas lui apporter de soutien familial tant qu'eux-mêmes n'ont pas reçu ces services de counselling.

4. Manque de services de traitement de la toxicomanie destinés aux jeunes.

Le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO) n'offre pas de services de désintoxication, et la plus grande partie des services de désintoxication dans la RCN sont pour les personnes âgées de plus de 16 ans. Cela est un obstacle à la guérison et au rétablissement car la TP et la toxicomanie vont souvent de pair. Par conséquent, le jeune risque de retourner auprès de son trafiquant afin de pouvoir maintenir ou satisfaire sa dépendance à la drogue.

Obstacles que connaissent les Autochtones

La COMFTP continue sa collaboration avec la communauté autochtone pour améliorer l'accès aux services et aux ressources liées à la TP. Des efforts particuliers sont faits pour collaborer avec cette communauté car ses membres sont vulnérables à la TP. Malheureusement, malgré ces efforts, tous les obstacles cernés en 2015 ont continué d'exister en 2016, et sont résumés ci-dessous :

1. Les fournisseurs de services qui ne sont pas autochtones n'ont pas la capacité d'aider les personnes autochtones faisant l'objet de la TP de façon adaptée à leur culture

Il est important que les fournisseurs de services qui ne sont pas autochtones et qui entrent en contact avec des personnes autochtones qui ont fait l'objet de la TP ou qui en courent le risque, reconnaissent le savoir autochtone et lui rendent honneur, reconnaissent et

protègent l'identité culturelle et les valeurs de ces personnes, parce que lorsque leur culture est respectée dans les mots et dans la pratique, cela respecte l'intégrité culturelle et établit le fondement pour la guérison des survivants et survivantes autochtones de la TP.

L'aide qu'un fournisseur de services non autochtone apporte à une personne autochtone faisant l'objet de la TP doit inclure la reconnaissance de la diversité parmi les Autochtones et faire part de son appréciation de la culture de la personne qui fait l'objet de traite. Cela peut favoriser la confiance entre le survivant ou la survivante autochtone et le fournisseur de services non autochtone, ainsi que la continuité culturelle de l'identité propre de cette personne autochtone et le désir de continuité personnelle plus saine.

La plupart des fournisseurs de services comprennent la valeur de la culture; ils n'ont toutefois pas les compétences ou les ressources pour mettre les personnes autochtones qui font l'objet de la TP en contact avec les services culturellement appropriés qui sont offerts. Par conséquent, il y a un manque d'offre de soins culturellement appropriés par des fournisseurs de services non autochtones, notamment des services et des ressources offerts en langue crie, en inuktitut, en mohawk ou en langue algonquine. Il faut donc des ressources pour réunir les informations concernant les services offerts puis les communiquer aux fournisseurs de services non autochtones; pour former ces mêmes fournisseurs sur les interventions culturellement appropriées auprès des personnes qui sont en train d'échapper à une situation de traite ou qui viennent juste de le faire; et aux fins de traduction.

2. Absence de données exactes sur la traite des personnes autochtones.

Les renseignements actuels sur la traite des personnes autochtones associent les jeunes filles autochtones qui sont exploitées à la prostitution, plutôt qu'à la TP. Cela débouche sur des données qui sont très incorrectes; ces données montrent une surreprésentation des jeunes filles autochtones parmi les prostituées. Un tel résultat déforme la situation concernant la TP dans les communautés autochtones et détourne l'attention et les ressources de l'élaboration d'initiatives importantes en matière de prévention et d'intervention. L'absence de mécanisme normalisé au niveau local ou national de collecte des informations sur la traite des personnes autochtones contribue à entraver l'élaboration d'une intervention qui est appropriée et efficace.

3. Les personnes autochtones qui sont en train d'échapper à une situation de traite ou qui l'ont fait ne vont pas voir les forces de l'ordre.

Il y a un consensus général relativement au fait que les personnes autochtones ne vont pas voir les forces de l'ordre. Cela pose un danger pour les personnes autochtones qui ont échappé à une situation de TP ou qui sont en train de le faire.

Les Autochtones ont une perception de la police qui est fondée historiquement sur une culture d'oppression et de domination économique contre eux.¹² On affirme que le racisme continue d'être un facteur des services de police contemporains, ce qui contribue à la pérennité des perceptions négatives que les Autochtones ont des forces de l'ordre. Le rôle que la police a joué dans l'assimilation des Autochtones a nuit à la perception des forces de l'ordre. Cette situation est encore aggravée par le manque d'engagement de la part des forces de l'ordre

¹² Rodin, J. 2005. *Aboriginal Peoples and the Criminal Justice System: Ipperwash Inquiry*. (disponible en anglais seulement)

dans les cas de violence contre les femmes autochtones, qui ont l'impression que leur vie vaut moins que celles des autres.¹³

Les efforts pour entamer un dialogue positif entre les forces de l'ordre et les communautés autochtones sont indispensables pour combler ce fossé et restaurer le partenariat et la collaboration, ce qui aura un effet positif.

4. Manque de capacité dans les communautés autochtones pour intervenir dans les cas de TP.

Des ressources sont nécessaires pour soutenir les communautés autochtones pour faire face au problème de la TP. Les femmes autochtones sont plutôt seules dans leur action contre l'exploitation sexuelle des filles, en particulier dans les réserves, où elles font face à de la résistance de la part de différentes composantes telles que les chefs et les conseils.¹⁴

Des recherches sont nécessaires pour déterminer si les communautés autochtones peuvent créer un lieu sécuritaire au sein de leur propre paradigme de résurgence autochtone qui soit [Traduction] «ancré, responsable et transformatif»¹⁵ pour les personnes faisant l'objet de traite. Souvent la conscience de soi et le sens de la vie d'une personne faisant l'objet de la TP sont dévalorisés ou indifférents. Le fait de ramener ces personnes sur les terres qui incarnent leurs pratiques culturelles traditionnelles et leurs stratégies à long terme, peut contribuer au rétablissement de leur intégrité et leur fournir une base pour guérir. En d'autres termes,

¹³ Amnesty International. 2004. *Stolen Sisters: A Human Rights Response to Discrimination and Violence against Indigenous Women in Canada*. (disponible en anglais seulement)

¹⁴ Save the Children Canada, 2000.

¹⁵ Taiaiake Alfred. 12 November 2015, Carleton University. *A Talk by Taiaiake Alfred: Research as Indigenous Resurgence*. <http://carleton.ca/aboriginal/cu-events/a-talk-by-taiaiake-alfred-research-as%20indigenous-resurgence/> (disponible en anglais seulement)

la guérison peut être renforcée au moyen d'expériences qui sont vécues dans le contexte de la continuité culturelle.

5. Absence d'alliances entre les fournisseurs de services et les communautés autochtones et non autochtones.

Il est essentiel que les fournisseurs de services non autochtones forment des alliances et collaborent avec les fournisseurs de services autochtones afin que les besoins des personnes d'origine autochtone faisant l'objet de la TP soient satisfaits sans préjugés ou jugement. En d'autres termes, les personnes autochtones qui ont échappé à une situation de traite doivent avoir accès aux services, au soutien et aux ressources qui les aideront à guérir de façon conforme à leur culture, si elles en font le choix, même si elles se présentent à des fournisseurs non autochtones. Ces alliances peuvent être établies par l'entremise du Comité des Autochtones de la COMFTP ou au moyen de partenariats établis entre d'autres organismes. Quel que soit le moyen, des alliances doivent être formées afin que les deux côtés poursuivent un objectif commun – la fin de la TP car aucun des deux ne peut y arriver seul.

NOTA : Le fait de cerner des possibilités de collaboration entre les fournisseurs de services et les organismes autochtones et non autochtones et de les saisir débouchera certainement sur plus de poursuites judiciaires contre les trafiquants.

6. Absence d'un organisme ressource pour les fournisseurs de services non autochtones qui veulent obtenir des renseignements relatifs à la culture, aux services, au soutien et aux ressources autochtones.

Il n'existe pas d'organisme unique auquel les fournisseurs de services peuvent s'adresser une fois

qu'ils ont établi que la personne qui a échappé à une situation de traite est d'origine autochtone et désire avoir accès aux services autochtones qui sont offerts dans la RCN. Un tel organisme ressource (comme un service d'assistance téléphonique ou un autre outil) est nécessaire afin de satisfaire les besoins propres à la culture de la personne faisant l'objet de traite, notamment un abri, de la nourriture, des vêtements, des soins médicaux non urgents, des visites des Aînés, l'accès à des activités basées sur la terre (c'est-à-dire lorsque la personne faisant l'objet de la TP souhaite aller dans les bois avec un Aîné ou un gardien des traditions), etc.

7. Absence de logement sécuritaire et de soutien spécialisés pour les personnes faisant l'objet de la TP qui sont d'origine autochtone.

On n'insistera jamais assez sur le besoin d'avoir des milieux sécuritaires qui apprécient et reconnaissent l'intégrité culturelle inhérente des survivants et survivantes autochtones de la TP. Cela doit aller de pair avec des possibilités de logement à long-terme qui incluent un accès à du soutien et à des ressources conformes aux besoins de la personne, tels que du soutien par des pairs, de sorte qu'elle ait toutes les chances de se remettre des effets dévastateurs du traumatisme qu'elle a subi. À l'heure actuelle, il n'y pas de logement spécialisé dans le soutien des personnes faisant l'objet de la TP qui sont d'origine autochtone

Obstacles auxquels se heurtent les francophones en Ontario et les anglophones au Québec

Par l'entremise de son Comité des relations francophones, les travaux de la COMFTP pour améliorer l'accès aux services, au soutien et aux

ressources des personnes qui font l'objet de la TP et qui parlent l'une ou l'autre des deux langues officielles, se sont poursuivis. Malheureusement, malgré ces efforts, tous les obstacles cernés en 2015 ont continué d'exister en 2016 et ils sont résumés ci-après.

1. Accès non fiable à des services dans la langue de son choix.

Les personnes qui ont échappé à une situation de traite et qui parlent français et vivent en Ontario ont de la difficulté à trouver des services en français. Il en va de même pour les personnes qui parlent anglais et qui vivent au Québec. Cette situation est stressante et a souvent tendance à victimiser de nouveau la personne qui cherche à obtenir de l'aide. Il est déjà difficile en soi de relater son expérience au cours de laquelle elle a été exploitée sans que la personne n'ait en plus à se sentir frustrée et incomprise à cause d'obstacles linguistiques. Cela peut décourager la personne de se présenter de nouveau ou de chercher davantage d'aide. À cause de cela, il est possible que la personne retourne auprès de son trafiquant parce qu'elle a l'impression qu'elle n'a aucune autre option.



Il est nécessaire de former les fournisseurs de services relativement aux services, au soutien et aux ressources qui sont offerts dans chacune des deux langues officielles dans l'ensemble de la RCN, ainsi qu'une meilleure coordination des services entre l'Ontario et le Québec afin de répondre aux besoins des personnes qui ont été exploitées au moyen de la TP.

Obstacles liés à la traite relative au travail forcé et à la servitude domestique

1. Absence d'un processus normalisé de collecte de données relatives à la traite liée au travail forcé et à la servitude domestique dans la RCN et au niveau national.

Il y a un manque de données exactes et appropriées sur la traite liée au travail forcé et à la servitude domestique au niveau local et au niveau national, ce qui est indispensable pour améliorer la compréhension du problème qui pourra être utile pour affecter les ressources et en fin de compte contribuera à une intervention et une réaction plus efficaces.

2. La collaboration entre les organismes gouvernementaux fédéraux et municipaux ainsi qu'avec les organismes locaux, doit être améliorée.

Au Canada, les personnes qui ont fait l'objet d'exploitation liée au travail forcé ou à la servitude domestique sont généralement des ressortissants étrangers. Cela rend la situation encore plus compliquée notamment relativement à la situation juridique de la personne au Canada. Souvent, la réaction officielle du gouvernement ou des forces de l'ordre ne répond pas aux besoins uniques en cette matière des personnes qui ont été exploitées. Nombre d'entre elles ont le sentiment que du fait de leur situation juridique au Canada (le fait qu'elles sont au Canada illégalement), elles n'ont pas la possibilité d'avoir accès aux services, au soutien et aux ressources, et choisissent plutôt d'être déportées.

La collaboration entre les organismes gouvernementaux et les organismes locaux doit être améliorée en particulier dans les cas concernant des personnes exploitées qui sont au Canada illégalement. Plus particulièrement, les organismes de services devraient

pouvoir avoir accès à ces personnes pour garantir que les personnes exploitées comprennent bien quels droits elles ont au Canada et que les besoins de ces personnes puissent être possiblement satisfaits, et qu'elles aient la possibilité de tenter de changer leur situation juridique, si elles le choisissent.

Obstacles liés à la TP relative au prélèvement et à la cueillette d'organes

1. Absence de définition juridique et de leadership gouvernemental.

Le *Code criminel* du Canada criminalise l'exploitation d'une personne aux fins de prélèvement d'organe ou de tissus.¹⁶ Toutefois, il n'y a pas de jurisprudence concernant cette clause, ce qui est nécessaire pour fournir une définition pratique.

Les discussions au niveau international ont considéré des distinctions entre la « TP aux fins de prélèvement ou de cueillette d'organe » et le « trafic d'organes », mettant l'accent sur le fait que bien que les deux puissent être liés dans certains cas, ce sont deux crimes différents qui ont des conséquences politiques très différentes. Les distinctions sont résumées ci-dessous :

- a) **La TP aux fins de prélèvement ou de cueillette d'organe** : comprend le prélèvement d'un organe d'une personne sans son consentement ou contre son gré;
- b) **Le trafic d'organes** : comprend le transport et la transplantation illégale d'organes pour de l'argent (il est possible que le donneur ait consenti au prélèvement d'organe ou de tissus et qu'il ait reçu de l'argent et des soins médicaux appropriés en échange).

¹⁶ *Code criminel*, L.R.C (1985), ch. C-46, paragr. 279.04(3).

La communauté internationale s'accorde sur le fait que tous les types de TP doivent être criminalisés et que les victimes doivent être protégées. Cependant, en ce qui concerne la vente d'organes ou de tissus, une des opinions est que chaque personne devrait avoir le droit de faire de qu'elle veut avec son corps, y compris vendre ses organes ou ses tissus. Cet avis est compliqué par le fait que ceux qui achètent et ceux qui vendent des organes sont généralement désespérés (par exemple, maladie, pauvreté, etc.), ce qui soulève des questions concernant qui devrait être poursuivi pour son rôle dans le commerce illégal d'organes (appelé également le *marché rouge*). Il existe toutefois un consensus concernant le fait que les intermédiaires qui prennent part au marché rouge uniquement pour leur profit (ils ne sont ni un donneur, ni un bénéficiaire) doivent être pénalisés.

Au Canada, ces questions restent en suspens du fait du manque de leadership de la part du gouvernement relativement à cette question compliquée. Le problème est que le manque de leadership empêche la détection et contribue à faciliter les conditions qui permettent à ce type de TP de perdurer sans relâche.

2. Absence d'information concernant la TP aux fins du prélèvement ou de la cueillette d'organes dans la RCN et au niveau national.

Les informations sur ce sujet sont peu nombreuses et anecdotiques. On estime que la TP aux fins de prélèvement ou de cueillette d'organes est un crime qui est encore plus clandestin que la TP aux fins d'exploitation sexuelle ou que la traite liée au travail forcé. La réalité est que la demande d'organes au Canada excède le nombre d'organes disponibles; cependant selon des observations non scientifiques, les besoins sont satisfaits par d'autres moyens inconnus.

Des ressources sont nécessaires pour étudier davantage cette question et recueillir des données à son sujet de sorte que des efforts combatifs puissent débiter et que le travail puisse commencer pour organiser une réaction afin de satisfaire les besoins des personnes qui sont exploitées de cette manière.

3. Ignorance et absence de prise de conscience de la part du public.

La vérité est qu'à moins d'avoir besoin d'un organe ou de tissus et que votre vie soit en danger sans cela, vous ignorez certainement l'existence du marché rouge. Malgré des films comme *The Bleeding Edge*¹⁷, *Tales from the Organ Trade*¹⁸ et *Human Harvest*¹⁹, il y a pratiquement une complète ignorance et absence de prise de conscience de la part du public en ce qui concerne le marché rouge ou la TP à cette fin. De plus, lorsque le public est confronté à des renseignements sur ce sujet (par exemple, grâce à des films comme ceux mentionnés ci-dessus), l'impression est que cela arrive dans d'autres pays et ne touche pas les Canadiens, directement ou indirectement. De prétendre le contraire revêt un caractère très honteux, en particulier du fait du manque d'information et de données concernant ce sujet et son existence au Canada. Cette situation est aggravée par le manque de leadership de la part du gouvernement qui semble vouloir délibérément ne pas se mêler de cela comme le montre la déclaration du ministère de la Justice en 2015 : « Il n'existe aucun cas connu de traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes au Canada. Le système de soins de santé du Canada offre

¹⁷ *The Bleeding Edge*, 2015 (<http://thebleedingedgemovie.com/>) (disponible en anglais seulement)

¹⁸ *Tales from the Organ Trade*, 2013 (<http://www.talesfromtheorgantrade.com/>) (disponible en anglais seulement)

¹⁹ *Human Harvest*, 2014 (<http://www.humanharvestmovie.com/>) (disponible en anglais seulement)

peut-être des mesures de protection à cet égard. »²⁰ Le fait qu'aucun cas n'ait été établi ne signifie pas qu'il n'y en a aucun.

4. Absence d'un registre central pour les dons d'organes

Le Canada a un vaste réseau de programmes et de registres de transplantation. En 2004, il y avait 60 programmes actifs dans l'ensemble des provinces.²¹ Il n'existe aucun registre central pour les dons d'organe – ni pour les personnes en attente d'un organe, ni pour les donneurs potentiels. Au Canada, les soins de santé sont en grande partie gérés par les provinces et par conséquent, chacune d'entre elles a son propre système de dons et de transplantation d'organes, avec ses propres politiques et protocoles. Cela se traduit par un système fragmenté dans le cadre duquel la compatibilité des donneurs et des bénéficiaires est déterminée au niveau régional ou provincial et rarement entre provinces et grandes distances.

Aux prises avec de longs temps d'attente pour recevoir un organe – en moyenne 3,5 ans – le système de dons d'organe au Canada ne fonctionne pas. Cela pousse les Canadiens à avoir recours au marché rouge par désespoir. Ce que la plupart des gens ne savent pas c'est que les intermédiaires empochent en moyenne 95 % du montant total de la transaction et qu'ils sont souvent liés aux groupes du crime organisé ainsi qu'à des groupes terroristes, qui utilisent l'argent pour commettre d'autres

crimes et des actes terroristes. L'EIIS en est un très bon exemple.²²

Des investissements sont nécessaires dans le domaine de la recherche pour recueillir des informations et effectuer une évaluation des meilleures options pour établir des liens entre les registres provinciaux et territoriaux afin que les informations sur les donneurs et les bénéficiaires en attente puissent être comparées avec comme objectif la réduction des temps d'attente, afin que les Canadiens cessent d'avoir l'impression qu'ils n'ont pas d'autre option que d'avoir recours au marché rouge.

L'avenir...

Maintenant que nous sommes en 2017, la COMFTP invite des organismes qui œuvrent à la satisfaction des personnes qui se trouvent dans une situation de TP ou sont en train d'y échapper à devenir membres, ou voudrait conclure des partenariats avec ces organismes, parce que nos membres sont notre force. Nous chercherons intentionnellement à conclure des partenariats avec des organismes qui sont aux services des communautés autochtone et LGTBQ2, et des organismes qui travaillent avec les hommes, dans notre quête d'abattre les obstacles et d'avancer notre mandat. Nous espérons aussi élargir nos effectifs afin d'inclure une plus grande représentation du gouvernement provincial.

Au fur et à mesure que les gouvernements fédéral et provincial annoncent et élaborent des initiatives, la COMFTP espère qu'elle continuera d'être consultée concernant la meilleure allocation des investissements. Comme l'a illustré ce rapport, il y a encore beaucoup de travail à faire afin que l'intervention en faveur des

²⁰ *Guide sur la traite des personnes à l'usage des praticiens de la justice pénale*, p. 28 février 2015 (<http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/tp/gtpupjp-hcjpotp/gtpupjp-hcjpotp.pdf>)

²¹ *Canadian Bioethics Companion* (<http://canadianbioethicscompanion.ca/the-canadian-bioethics-companion/chapter-7-organ-donation/>) (disponible en anglais seulement)

²² "ISIS Trafficking Body Organs of Living People", 1 March 2016 (<http://www.globalresearch.ca/isil-trafficking-body-organs-of-living-people/5511314>) (disponible en anglais seulement)

personnes qui ont souffert d'exploitation au moyen de la TP soit efficace et que son incidence soit significative et durable.

Entre temps, la COMFTP poursuivra ses efforts de formation, de construction du patrimoine communautaire et d'initiatives de services. L'année qui vient sera très intéressante pour la COMFTP, qui poursuivra l'élan qui a continué en 2016. Voici quelques-unes des initiatives qui sont menées :

- obtention du statut d'organisme de bienfaisance;
- lancement d'un mécanisme de collecte d'informations sur les incidents de TP dans la RCN;
- continuation de l'initiative relative aux hôtels (un cadre de programme a été élaboré et des partenariats avec des hôtels locaux ont commencé à voir le jour);
- Un rôle plus actif ou accru de la COMFTP dans son partenariat avec Freedom Collaborative;
- Levées de fonds au printemps et à l'automne 2017.

Entre temps, nous espérons que vous enverrez ce rapport à beaucoup de personnes afin qu'il puisse avoir une incidence positive sur la façon dont nous aidons les personnes faisant l'objet de la TP dont les droits de la personne fondamentaux sont violés.

Coordonnées de la COMFTP

(613) 769-6531

(9 h à 16 h)

Adresse de courriel générale :

info@endhumantrafficking.ca

Site Web : www.endhumantrafficking.ca

Les médias sociaux mentionnés ci-dessous sont offerts en anglais seulement

Facebook : www.facebook.com/ottawacoalition

Twitter : @oceht

Instagram : @oceht_endHT

Administratrice des communications

(des toutes les demandes de renseignements et d'entrevue provenant des médias)

communications@endhumantrafficking.ca

Comité des services aux victimes

victimservices@endhumantrafficking.ca

Comité des relations francophones

francophoneoutreach@endhumantrafficking.ca

Comité des jeunes

youth@endhumantrafficking.ca

Comité des Autochtones

mfni@endhumantrafficking.ca

Comité relatif aux prélèvements et à la collecte d'organes

organremoval@endhumantrafficking.ca

Comité des endroits sécuritaires

safeplace@endhumantrafficking.ca

Comité des présentations à la collectivité

(de toutes les demandes de formation et de présentation)

presentation@endhumantrafficking.ca

Comité des événements

publicoutreach@endhumantrafficking.ca